

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale du
Bas-Rhin Division du
premier degré

Fiche profil de poste

Département : Bas-Rhin

Libellé du poste : Conseiller pédagogique départemental pour l'École maternelle

Localisation : OBERNAI

1. Définition du poste et des missions :

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré « mission maternelle » sont principalement d'ordre pédagogique, discipline dans laquelle une expertise reconnue est attendue.

Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission Maternelle, dont il est le collaborateur direct.

La répartition des missions et des tâches est établie dans le cadre d'une programmation annuelle. Elle fera l'objet d'un rapport d'activité, en fin d'année servant de support à l'évaluation du conseiller.

Le service du conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

1.1. Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré :

Le conseiller pédagogique s'attache à l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques, portant un regard objectif, une aide et des conseils leur permettant d'analyser leurs pratiques professionnelles.

Dans le cadre de la Refondation de l'École, il accompagne les équipes de formateurs (équipes de circonscription et/ou de PEMF) dans la mise en œuvre des programmes, la conception des outils d'évaluation et d'accompagnement, la scolarisation des moins de trois ans et les dispositifs de dédoublement des classes de GS.

Il s'attache à la continuité des enseignements et au lien entre l'école maternelle et élémentaire.

Il intervient auprès des enseignants débutants pour le suivi de leur entrée dans le métier et l'assistance si nécessaire, et de ceux dont les besoins ont été identifiés.

Il apporte son expertise à la mise en œuvre de projets et de partenariats relatifs à l'École maternelle.

1.2. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants :

Le conseiller pédagogique participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires, s'appuyant sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Il intervient :

- en collaboration avec l'INSPE dans le cadre de la formation des PES ;
- dans le cadre de la formation continue, et des évaluations d'école en appui aux circonscriptions, selon les priorités définies dans le plan d'action départemental.
- dans le développement de l'e-formation.

1.3. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

Le conseiller pédagogique constitue, pour l'IEN en charge de la mission Maternelle, auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Pour cela, il assure une veille continue des nouvelles connaissances et références pour l'École maternelle.

Il peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication au sein de l'éducation nationale et auprès des partenaires de la Petite enfance. Il peut aussi être amené à le représenter. Il participe au groupe départemental pour l'École maternelle et peut être appelé à participer à des groupes académiques ou nationaux.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire (notamment la maîtrise du langage et l'entrée dans l'écrit) ;
- Maîtrise de l'ingénierie de formation à partir des référentiels de compétences professionnelles et de la plateforme FCP (positionnement, exploitation des positionnements, constitution des groupes de travail, formation de formateurs, différentes modalités de formation) ;
- Bonne culture de l'évaluation et connaissance des programmes et ressources, plus particulièrement de ceux de la maternelle et du cycle 2 ;
- Connaissances des structures d'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- Capacités et goût pour le travail d'équipe (plus particulièrement avec les CPD de l'Éducation prioritaire et des Actions pédagogiques départementales) ;
- Capacités d'organisation et d'analyse ;
- Sens de la médiation et de la coopération ;
- Disponibilité

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, le conseiller pédagogique doit posséder une maîtrise avérée des compétences professionnelles et communicationnelles afférentes à cette dimension de sa mission.

Au-delà, son positionnement auprès de l'IEN en charge de la mission maternelle, comme collaborateur direct, suppose des qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté clairement perçues.

3. Conditions de recrutement :

CAFIPEMF généraliste ou CAFIPEMF option Maternelle

Entretien auprès d'une commission composée de deux inspecteurs de l'éducation nationale dont l'inspecteur en charge de la mission École maternelle du Bas-Rhin.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'éducation nationale d'Obernai

Inspection d'Obernai – 204A route d'Ottrott – 67210 OBERNAI – ien.obernai@ac-strasbourg.fr